



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

DOSSIER DE PRESSE

STRATÉGIE ÉCOPHYTO 2030

6 mai 2024





Piège à carpocapses dans un verger de pommes.

Introduction

→ La Stratégie Écophyto 2030

Avec la Stratégie Écophyto 2030, la France se dote d'une triple ambition en matière agricole :

- **préserver** la santé publique et celle de l'environnement dans une logique « Une seule santé » ;
- **soutenir** les performances économique et environnementale des exploitations ;
- **maintenir** un haut niveau de protection des cultures par une adaptation des techniques utilisées.

Cette stratégie acte un changement de méthode.

Elle fixe des objectifs de réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques cohérents avec nos engagements européens et internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, tout en donnant à tous les agriculteurs les moyens de cette transition, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.

Avec cette stratégie, la France poursuit son objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires dans le respect d'un principe : « pas d'interdiction sans solution » et avec des moyens conséquents destinés à la mise au point et à l'adoption d'alternatives prioritairement non-chimiques.

Ce principe se traduit concrètement par :

1. **L'organisation à partir de mars 2024 d'un cycle de réunions dédiées aux « solutions et alternatives aux produits phytopharmaceutiques interdits ».** Cette démarche vise à traiter les difficultés rencontrées par les agriculteurs en matière de protection des cultures dès la campagne 2024, par molécule et par usage. Ces réunions doivent permettre de prendre des mesures transitoires pour répondre à ces difficultés et faire émerger des solutions

alternatives économiquement soutenables. Concrètement, la Commission des usages orphelins (CUO) et son comité technique opérationnel (CTOP) ont été mandatés pour objectiver les difficultés dans les différentes filières et identifier les mesures permettant d'y répondre. Ces travaux permettront également de mettre en cohérence les calendriers d'interdiction français et européen.

2. **La mise en œuvre depuis mai 2023 du plan d'anticipation du potentiel retrait européen de substances actives et de développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) qui vise à préparer la transition à venir et éviter de nouvelles impasses techniques, doté de moyens conséquents (146 M€).** Ce plan capitalise sur l'expérience acquise dans les plans d'action précédents (néonicotinoïdes/betterave et Phosmet/colza), et il élargit à d'autres filières les travaux conduits avec la filière Fruits et Légumes pour l'élaboration du plan de souveraineté.

Cette nouvelle Stratégie Écophyto 2030 s'inscrit dans une perspective d'alignement européen, nécessaire à la cohérence des politiques publiques menées au niveau européen aux fins de conjuguer concurrence loyale et ambition environnementale. Cela doit se traduire dans la poursuite des objectifs de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et dans le calendrier futur de réévaluation des substances au niveau national et européen.

Cette nouvelle Stratégie confirme l'objectif de réduction de 50% de la consommation de phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013. Cette baisse sera mesurée par l'indicateur de Risque Harmonisé 1 (HRI1), calculé par la Commission européenne qui permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des

substances actives en les pondérant par leurs mentions de danger. Cet indicateur remplacera le NODU (Nombre de doses unités), calculé au niveau national, qui permet d'assurer une mesure de la dépendance des pratiques agricoles aux

produits phytopharmaceutiques mais n'intègre pas de notion de risque spécifique propre à chaque produit. Une série d'indicateurs complémentaires de suivi seront publiés régulièrement par le Gouvernement.

→ Les produits phytopharmaceutiques : un enjeu sociétal majeur

Le développement des productions végétales a connu une accélération avec l'utilisation des engrais et des produits phytopharmaceutiques (insecticides, fongicides et herbicides principalement). Le recours généralisé à ces produits a permis de protéger efficacement les cultures et d'augmenter la productivité, mais il s'accompagne de conséquences négatives, sur la santé

humaine et l'environnement dans son ensemble (faune, flore, champignons, lichens, milieux aquatiques et ressource en eau, etc.).

À ces impacts s'ajoute l'apparition de résistances, qui réduisent l'efficacité de ces produits et qui conduisent à envisager à terme de devoir se passer de ces produits de synthèse. Cette évolution majeure doit s'anticiper et être planifiée.

→ Un engagement fort et continu du Gouvernement dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Le Gouvernement a fait de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de risques associés une priorité, en instaurant dès 2008 le premier plan Écophyto. Les plans Écophyto déployés depuis près de 15 ans ont permis de faire la démonstration, dans de nombreux cas de figure, de l'existence de systèmes de culture économes en produits de synthèse qui sont compatibles avec le maintien de la souveraineté alimentaire¹. Cependant, ces résultats peinent à se diffuser et il subsiste des impasses.

Si les objectifs de réduction sont atteints pour les substances actives les plus dangereuses pour la santé humaine (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques de catégorie 1, avérées ou présumées dit CMR 1), dont les ventes ont diminué de 95 % depuis 2015 et de 98 % depuis 2009, l'objectif global n'est quant à lui pas atteint, même si des efforts ont été faits par les agriculteurs.

L'action engagée par le Gouvernement depuis 2017 et le plan Écophyto II+ ont permis d'enregistrer pour la première fois depuis 2009 une baisse de l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse. Deux dynamiques d'évolution se distinguent sur les ventes de substances actives depuis le début du plan Écophyto II+ :

- **une dynamique de baisse sur les ventes de substances actives** (hors agriculture biologique et biocontrôle) avec un retrait de 20 % en 2022 par rapport à la moyenne 2015-2017 ;
- **une hausse continue sur les ventes de substances autorisées en agriculture biologique ou de biocontrôle** avec une augmentation de 55 % par rapport à la moyenne 2015-2017.

La réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques demeure insuffisante au regard des objectifs gouvernementaux fixés et de la nécessité de réduire la dépendance de nos systèmes de production aux produits phytopharmaceutiques. Nous devons amplifier le mouvement de transformation, au moment où des exigences de toutes sortes se renforcent, notamment : augmentation de la pression des ravageurs liée pour partie au dérèglement climatique ou à l'introduction de parasites de quarantaine dans l'UE, affirmation de notre souveraineté alimentaire, meilleure protection de la santé et de l'environnement.

L'objectif de la Stratégie Écophyto 2030 est la réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux à l'horizon 2030 par rapport à la période 2011-2013 (correspondant à la base 100 de

1. Voir notamment « Fermes du réseau DEPHY : 10 ans de résultats », cellule nationale Écophyto, 2023

l'indicateur HRI1), et l'orientation fixée à ces travaux est de ne laisser aucun agriculteur sans solution, avec une approche basée sur l'anticipation, l'innovation, le développement d'alternatives non-chimiques et plus de moyens pour

l'accompagnement, tout en compensant nos exigences par une protection compétitive à l'international, notamment via des clauses miroirs au niveau européen.

→ Élaboration la Stratégie Écophyto 2030 : une stratégie au cœur de la planification écologique

Conformément à la directive européenne 2009/128 dite «SUD», qui prévoit la révision des plans d'action nationaux de réduction des produits phytopharmaceutiques tous les cinq ans, le Gouvernement a lancé les travaux de révision en 2023. Sous l'égide de la Première ministre, le secrétariat général à la Planification écologique a animé une task force interministérielle chargée d'élaborer une nouvelle Stratégie Écophyto 2030, en cohérence avec les différents chantiers de la planification écologique qui concernent l'agriculture, notamment le plan eau, la trajectoire de décarbonation, la stratégie nationale de biodiversité et la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, et en lien avec les travaux européens.

La présente Stratégie Écophyto 2030 résulte d'un travail collaboratif associant les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé, de la recherche et des outre-mer mais également les parties prenantes. Sur la base d'un projet de texte élaboré par le Gouvernement à la suite d'échanges bilatéraux avec les parties prenantes, plusieurs instances nationales ont été consultées fin 2023 : le Comité d'orientation et de suivi stratégique (COS) Écophyto, le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO), le Comité national de l'eau (CNE) et le Comité national de la

biodiversité (CNB). La Stratégie prend ainsi en compte ces avis ainsi que le rapport rendu par la commission d'enquête visant à « identifier les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire ».

Un point de rendez-vous de la stratégie est prévu à mi-parcours, pour permettre :

- d'ajuster le cas échéant les leviers à mettre en œuvre ;
- d'articuler cette stratégie avec l'avancement des chantiers de décarbonation, du plan eau, de la stratégie nationale biodiversité ;
- d'examiner les besoins de bouclage biomasse et des cycles de l'azote et du phosphore, notamment en mettant en parallèle la baisse tendancielle du cheptel constatée ces dernières années et l'augmentation nécessaire des rendements en agriculture biologique. En effet, la disponibilité en engrais organiques ne doit pas être un frein au développement de systèmes agroécologiques, dont l'agriculture biologique. Le développement de ces systèmes, à son tour, doit être cohérent avec l'objectif de souveraineté alimentaire.



Récolte d'abricots biologiques variété "early blush".

LES 5 GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE ÉCOPHYTO 2030

1.

Accélérer la recherche d'alternatives
pour se préparer à la réduction du nombre
de substances actives autorisées

2.

Accélérer le déploiement
dans toutes les exploitations des solutions
agroécologiques

3.

Mieux connaître et réduire les risques
pour la santé et pour l'environnement
de l'usage des produits phytopharmaceutiques

4.

Recherche, innovation et formation

5.

Territorialisation, gouvernance et évaluation

Axe 1

Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées

Le nombre de substances actives approuvées au niveau européen pour la protection des végétaux diminue de manière régulière. Les raisons sont multiples : nouveau cadre réglementaire européen, meilleures connaissances sur les impacts sur la santé et l'environnement, apparition de résistances, offre limitée en nouveaux modes d'action chimiques...

500 substances environ sont autorisées aujourd'hui en Europe, dont la moitié doit faire l'objet d'une réévaluation d'ici 2025.

Afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solutions, la recherche d'alternatives pour protéger les cultures est urgente. Elle doit s'orienter en priorité vers des solutions non-chimiques, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des enjeux de santé humaine et de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de sortir de la logique de substitution d'une substance active par une autre, pour privilégier les combinaisons de solutions agronomiques et de biocontrôle dans le cadre d'une approche par usages.

MESURES-PHARES

- **Accorder un soutien de l'État inédit à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques** : 146 M€ mobilisés au titre de la planification écologique dédiés au Plan d'anticipation du potentiel retrait au niveau européen des substances actives et du développement des alternatives (PARSADA) dès 2024.
- **Renforcer l'identification et la diffusion de solutions alternatives existantes dont le biocontrôle** : lancement en mars 2024 d'appels à projet basés sur les 14 premiers plans d'action validés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur 8 filières de production agricoles.
- **Être force de proposition pour une évolution et une harmonisation de l'évaluation des produits phytopharmaceutiques au niveau européen.**
- **Soumettre les importations aux mêmes normes de production que celles imposées aux agriculteurs européens et éviter la concurrence déloyale** : à titre d'exemple, les autorités françaises ont demandé le 8 février 2024 à la Commission européenne de mettre fin aux importations de fruits et légumes traités au thiaclopride et ont mis en place une clause de sauvegarde en l'attente d'une interdiction à l'échelle de l'Union européenne

Axe 2

Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques

L'usage de produits phytopharmaceutiques est indissociable de choix généraux sur le modèle agricole (répartition des cultures, évolution des surfaces, mécanisation, dépendance aux engrais, etc.).

Il s'agit de faire évoluer les systèmes de production et les itinéraires techniques utilisés par les agriculteurs. L'objectif est d'assurer la protection des cultures dans des conditions techniques compatibles avec les impératifs économiques, via l'utilisation de méthodes ou d'intrants dont l'impact sur la santé et l'environnement n'est pas contesté, en visant un recours minimal aux intrants chimiques.

A ce titre, il est essentiel de réussir à généraliser les solutions de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques qui ont été testées avec succès mais également le développement d'écosystèmes agricoles productifs et respectueux de la biodiversité.

MESURES-PHARES

- **Renforcer le déploiement des systèmes économes** en produits phytopharmaceutiques expérimentés dans le cadre de différentes initiatives collectives, en particulier les 2 000 fermes DEPHY.
- **Accompagner les agriculteurs techniquement et dans leurs investissements.**
- Intensifier le soutien au développement des filières à bas niveaux d'intrants, dont **l'agriculture biologique**, pour accompagner les transitions : doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2030 (21% des surfaces, contre 11% actuellement). Pour mémoire, l'État a mis en place un plan de soutien à l'agriculture biologique de plus 110 M€ en 2023.
- Associer tous les acteurs pour **contribuer à la valorisation économique** des productions vertueuses.
- Préparer la révision à mi-parcours du **plan stratégique national de la PAC** pour le mettre en cohérence avec les objectifs de la planification écologique.

Axe 3

Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques

Les impacts de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement sont de mieux en mieux documentés, de même que l'apparition des résistances liées à l'utilisation massive de ces produits, qui réduisent progressivement leur efficacité.

L'actualisation, en 2021, de l'expertise scientifique collective de l'Inserm a mis en évidence ou confirmé les liens de présomptions fortes entre certaines pathologies et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

L'expertise collective Inrae Ifremer sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques a par ailleurs mis en lumière en 2022 une contamination de l'environnement entraînant des effets directs et indirects responsables du déclin des invertébrés terrestres et aquatiques et des oiseaux, mais aussi de l'altération de certains services écosystémiques.

Les substances actives peuvent être problématiques lorsque leur présence dans les eaux souterraines conduit à la fermeture de captages d'eau potable, privant la collectivité de ressources nécessaires dans le contexte du changement climatique.

Ces travaux importants appellent à une meilleure évaluation des expositions tant au sein de la population que des travailleurs agricoles et à un renforcement des mesures de prévention et de protection.

MESURES-PHARES

- Améliorer les **connaissances sur l'exposition globale** de l'environnement (air, eau, sol...) et des populations.
- S'appuyer sur les travaux de la recherche (Inserm, Inrae, Ifremer) pour identifier les améliorations à apporter aux différents **dispositifs de surveillance**.
- Poursuivre l'action de l'État en faveur de la **prévention des risques dans les exploitations agricoles**. L'accent sera mis particulièrement sur la prévention du risque chimique dans les exploitations agricoles. De nombreuses actions de pédagogie seront également déployées progressivement, dans les régions : communication auprès des vendeurs, sensibilisations dans les lycées agricoles, coordination des différents corps de contrôle, etc. à l'image de ce qui se fait déjà aux Antilles dans le cadre du plan chlordécone.
- Accentuer la **protection de l'environnement et de la biodiversité**, notamment dans les zones à enjeux, par un accompagnement à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Maintenir la dynamique en faveur de la **protection des populations** (riverains, personnes vulnérables) y compris dans les lieux accueillant du public. Déployer sur tout le territoire national y compris outre-mer, un outil d'information sur l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Axe 4

Recherche, innovation et formation

La stratégie Recherche et Innovation d'Écophyto 2030 répond aux besoins des différents axes : transformation des systèmes de production, recherches de solutions alternatives aux phytopharmaceutiques, réduction des risques et évaluation de l'impact sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble.

Les questions de formation initiale et continue revêtent également une importance particulière à la veille d'un important renouvellement des générations dans le monde agricole, et de l'ensemble des chantiers de la transition agricole, énergétique, écologique et numérique.

Enfin, il s'agit de systématiser la mobilisation des exploitations de l'enseignement agricole en partenariat avec les opérateurs de la recherche et du développement agricole, comme lieux support de démonstration des innovations des solutions alternatives non chimiques pour les utilisateurs et conseillers.

MESURES-PHARES

- Mobiliser la recherche et l'innovation pour reconcevoir des systèmes agricoles durables : lancement du « **grand défi biocontrôle et biostimulants** » au Salon international de l'agriculture 2024, subventionné par l'État à hauteur de 42 M€. Le « grand défi biocontrôle » vise à transformer en profondeur l'écosystème Recherche et Innovation des bio-intrants et à accélérer leur utilisation en alternative aux produits phytopharmaceutiques de synthèse.
- Orienter la recherche vers **l'accompagnement à la prise de risques** pour encourager les transitions : une mesure « **Prise de risque amont-aval et massification 2030** », ayant pour objectif de soutenir la prise de risque collective pour valoriser le changement de pratiques, sera déployée pour un montant exceptionnel de 90 M€.
- Continuer l'actualisation et l'adaptation de la **formation initiale et continue**, sur les enjeux de la transition agroécologique.
- Faire des 192 exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole des **lieux de démonstration exemplaires**.

Axe 5

Territorialisation, gouvernance et évaluation

Le territoire métropolitain et ultra-marin est fortement différencié avec pour conséquence une diversification des cultures agricoles. Il est essentiel de développer des approches dynamiques et partagées pour passer de l'échelle de la parcelle et du producteur à celle du territoire et de la filière. Les régions volontaires pourront procéder à un diagnostic territorial plus approfondi permettant d'identifier des territoires prioritaires pour l'action.

À l'issue du diagnostic territorial, seront mis en place des plans d'action territoriaux, avec des objectifs précis et limités, chiffrés et des moyens associés.

Chaque administration proposera, pour les mesures dont elle est pilote, les indicateurs de suivi pertinents pour mesurer l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.

L'objectif national de la Stratégie Écophyto 2030 est une diminution de moitié en 2030 de l'utilisation et des risques globaux de produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013. Il est proposé de suivre cette cible avec l'indicateur européen HRI1.

Un bilan d'avancement annuel de la mise en œuvre de la stratégie sera présenté aux parties prenantes.

MESURES-PHARES

- Le **Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) est reconduit et constitue l'instance de gouvernance de la Stratégie Écophyto 2030**. Les membres du COS seront réunis au moins une fois par an en session plénière, de manière à restituer les résultats obtenus et à entretenir la mobilisation au plus haut niveau des parties prenantes. Le COS sera présidé par les ministres en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche.
- Un **nouveau financement au titre de la Planification écologique** à hauteur de 250 M€ par an. Cette enveloppe viendra compléter les financements existants de la politique Écophyto issus de la Redevance pour pollution diffuse (RPD).
- **Changer la méthode de mesure**, en intégrant la notion de risque et en retenant l'indicateur européen HRI1 comme indicateur de suivi de l'objectif.
- **S'appuyer sur les acteurs pertinents sur le territoire pour engager et accompagner les changements**. Les préfets de région, appuyés par les DRAAF avec le soutien des DREAL et des ARS produiront un nouveau plan d'action dédié à la déclinaison territoriale d'Écophyto. Cette mesure sera également déployée en outre-mer.
- **Dynamiser le dialogue** avec les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des attentes de l'ensemble des acteurs : la mise en œuvre des actions s'appuiera sur des groupes de travail associant des parties prenantes membres du Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) Écophyto.
- Donner de la **visibilité sur les différentes sources de financements** disponibles en faveur des objectifs de la stratégie.

Des financements dédiés

Maquette financière globale

UTILISATION DES CRÉDITS	MONTANT 2024, GELS, RABOTS ET FRAIS DE GESTION INCLUS (M€)
Programme Écophyto (71 M€)	
Maquette Écophyto nationale	41
Maquette Écophyto régionale	30
Crédits issus de la planification écologique (250 M€)	
Budget ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : PARSADA	146
Guichet agroéquipements	50
Surveillance biologique du territoire dont la rénovation du bulletin de la santé du végétal	10
Accompagnement à la territorialisation	16
Accompagnement des utilisateurs de PPP	8
Budget orienté vers les collectivités territoriales : traitement des eaux	20
Crédits issus de France 2030 (300 M€)	
Nouvel AMI et AAP Prise de risque Amont Aval et Massification opéré par la Banque des territoires en lien avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et FranceAgriMer	90
Projets relatifs à la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques dans le cadre d'AMI/AAP d'ores-et-déjà lancés (Grand défi Robotique, Grand défi Biocontrôle et Biostimulants..)	210

CONTACTS PRESSE

Service presse de Marc Fesneau

Tél. : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service presse de Christophe Béchu

Tél. : 01 40 81 78 31

communication.mtct@ecologie-territoires.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher

Tél. : 01 49 55 43 48

secretariat.cann@agriculture.gouv.fr



Étude de parcelle par des agriculteurs en formation : nouveau parcours technique en gestion des adventices en agriculture biologique.

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

